

patrimoine.

patrimoine. **lorient.bzh**
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Histoire générale](#)
4. [Naissance de Lorient](#)
5. Compagnies des Indes et esclavage... par Jacques Chérel

Compagnies des Indes et esclavage... par Jacques Chérel

1666-2026 : Lorient, Compagnies des Indes, esclavage : une histoire partagée avec l'Afrique ?

Les créations de la Compagnie des Indes - 1664 - puis de son port L'Orient - 1666 - correspondent à l'affirmation du rôle du Royaume de France dans le cadre de la mondialisation au XVII^e siècle. Le port devient vite un terminal qui ouvre l'Europe sur les Indes, l'Afrique et l'Amérique et inversement. Si l'importation de produits d'Orient fondent sa rapide prospérité^[1], celle-ci repose sur une dynamique complexe liant commerce, colonies, traite et esclavage. Les importants bénéfices vont au pouvoir royal, principal

actionnaire des Compagnies, mais aussi à toute une catégorie de population : cadres et employés de la Compagnie, officiers et équipages des bateaux, marchands, artisans, soldats, sans oublier les aventuriers, les colons et les gens de mer. Tout cet enrichissement est rendu possible par le trafic et l'utilisation d'une main d'œuvre gratuite d'Africains, Malgaches, Indiens déportés et astreints au travail forcé. L'emprise des Compagnies des Indes sur des territoires du monde est telle qu'elle fonde les bases de l'empire colonial français du XIX^e siècle, de la fabrication des outre mers français et des réseaux d'influence actuels.

Lorient ou les ambitions impériales des rois de France

Pour les Rois, la France doit s'inscrire dans la logique de compétition entre les puissances européennes : ce qui correspond aux prétentions de la monarchie à se définir comme absolue et universelle. Déjà en 1534, au nom de François 1^{er}, le Malouin Jacques Cartier pose la première croix sur les « terres neuves » du futur Québec. Samuel Champlain, sous Henri IV, poursuit les conquêtes jusqu'aux Antilles. Les Richelieu, Mazarin, Colbert et Philippe d'Orléans fondent le premier empire colonial français[2]. Des armateurs normands s'emparent de la Martinique dès 1635. Des Compagnies sont créées dans chaque région du monde, premières sociétés capitalistes d'actions. Elles possèdent le monopole des échanges tout en assurant le développement et le peuplement des territoires acquis. La Compagnie du Sénégal et du Cap vert approvisionne le Royaume en or, gomme arabique et les Antilles françaises en main d'œuvre servile. En effet dans ces colonies l'essor des plantations esclavagistes de canne à sucre rapporte des profits aux actionnaires[3] et des rentrées fiscales à L'État.

Le port L'Orient connaît un spectaculaire développement. Dès 1690, 3000 ouvriers du chantier naval fabriquent de gros navires armés ; la ville nouvelle de L'Orient devenue Cité compte 20 000 habitants en 1730. Sous l'action de Law, la Compagnie perpétuelle des Indes devient en 1719 un complexe monopolistique d'état concentrant toutes les compagnies royales. La foire de Lorient draine des marchands de toute l'Europe. Le montant des ventes des thés, cafés, épices, cotonnades, soieries, porcelaines explose de 7 millions de livres en 1725 à plus de 20 millions en 1750, avec des ventes annuelles de 21 à 25 millions de livres[4]. La Compagnie des Indes dispose de quarante-cinq puissants bateaux armés et d'un large empire colonial. En Inde elle s'implante notamment sous l'impulsion du gouverneur Dupleix[5] au détriment des Anglais, qui tentent en vain de détruire l'arsenal de Lorient en 1746. Pour éviter une seconde menace, tout un dispositif de batteries est aménagé sur la côte de Ploemeur et à l'entrée de la rade[6].

Lorient, port en lien avec l'Afrique entre les Océans Atlantique et Indien[7]

La connexion entre l'économie-monde des océans Atlantique et Indien[8] intègre l'Afrique. Celle-ci fournit des matières premières, des produits d'artisanat et surtout la main d'œuvre aux plantations des îles et des comptoirs. Le trafic d'hommes et de femmes réduits en esclaves se fait sur les côtes occidentales et orientales africaines. Selon le texte fondateur de Lorient [9], la Compagnie est propriétaire des îles et maîtresse du commerce. Colbert officialise la traite des hommes et l'esclavage[10] en rupture avec la politique menée au préalable à Fort Dauphin (Madagascar). En effet jusqu'ici les consignes y interdisaient la traite pour sauvegarder l'honneur du roi de Madagascar et la confiance de la population malgache[11] : la recherche de main d'œuvre servile a ruiné le rapport d'entente.

Le commerce esclavagiste atlantique

À partir de 1674, date de création de la Compagnie du Sénégal, les liens entre le pouvoir politique et la traite des Africains s'accroissent. La Marquise de Maintenon, maîtresse de Louis XIV, rachète avec l'argent du roi le château de Maintenon à Charles François d'Angennes, planteur de Martinique, ayant le monopole de la traite. En 1684 François Bernier est le premier philosophe à exprimer une vision hiérarchique et raciale des hommes en publiant « Nouvelle division de la Terre par les différentes espèces ou races qui l'habitent » : justifiant colonisation, déportation.

Les « transats » funestes se multiplient à partir de Lorient. Le « *Courrier de Bourbon* », commandé par le capitaine Lalande-Boulou-Ménard relie en 1723 Saint-Louis du Sénégal, Gorée, la Gambie, Grenade, la Balise en Louisiane, puis revient à Lorient[12], le triangle est bouclé ! Lorient est alors le premier port esclavagiste français[13]. Certes il y a des risques, ces gros navires redoutent les épidémies notamment après les pertes de « *La Valeur* » et « *l'Henriette* » mais l'appât du gain l'emporte. Au Sénégal, la Compagnie, installée à Saint-Louis, à Gorée et dans le Sine Saloum envoie des navires adaptés sur le fleuve jusqu'à Saint Joseph de Galam à 400 kilomètres de la côte[14]. Elle s'y procure hommes-esclaves, gomme arabique, or, mil et divers produits. Elle compte aussi des « comptoirs-forts » sur le golfe de Guinée comme à Ouidah au royaume de Xwéda (Bénin actuel). Ses bateaux y sont transformés pour embarquer le maximum d'hommes et de femmes et effectuer la « Grande traversée »[15]. Ils approvisionnent en main d'œuvre les plantations des îles Caraïbes et de Louisiane, puis ramènent à Lorient ou Nantes du sucre de canne, du coton, du rhum, des épices. Ces produits fournissent la matière première de toute une industrie alimentaire et textile. Plus de 126 expéditions partent de Lorient ou d'autres ports pour le compte de la Compagnie durant le XVIII^e siècle.

L'autre commerce des êtres humains en océan Indien

Après les étapes sur les côtes de l'Afrique atlantique, des navires rejoignent l'océan Indien par le Cap. Des Africains du Sénégal et de Guinée sont déportés dans les îles des Mascareignes. Le journal de François Périgault, pilote sur la frégate armée de la Compagnie Royale des Indes, « *la Badine* », rend compte des traversées entre 1735 et 1736, du Sénégal, de Gorée, de la Gambie vers les îles de France et Bourbon et même jusqu'à Pondichéry[16]. De 1731 à 1736, la frégate « *l'Hirondelle* » pratique la traite [17] sur les côtes malgaches pour les îles de France, de Rodrigue et de Bourbon. Son capitaine Antoine Paul Castillon a la mission de créer une base dans l'île Marotte[18] en nouant des relations avec le roi sakhalave. La frégate « *l'Astrée* » commandée par Claude Pezron du Leslay, natif de Pont-Scorff, procède à cette traite entre 1732 et 1736 selon son journal de bord. Les sites malgaches d'Antongil, Foulpointe, Mananzary, Matatane et Fort Dauphin sont fréquentés par les navires de la Compagnie ou liés à elle, comme « *le Duc d'Anjou* » ou « *le Vierge de Grâce* » qui en 1733 traite sur la côte de Soffala[19]. De la côte du Mozambique à Zanzibar[20], les marchands s'approvisionnent en « Cafres » ou « Macouas » termes utilisés à l'époque, plus prisés que les Malgaches pour les gros travaux et la conduite des chaloupes[21]. Ainsi existe-t-il en océan Indien, un système triangulaire (Afrique, îles, Lorient) comparable à celui de l'Atlantique.

...et avec l'Inde

Il faut ajouter la traite avec l'Inde. Les ventes d'Africains y sont anciennes, des sources

attestent de leur existence[28]. Par contre la vente d'Indiens comme esclaves est aussi une réalité. Le bateau « la *Vierge* » en provenance de Pondichéry débarque 25 esclaves à Bourbon en 1710. Le « *Saint Malo* » et le « *Saint Jean Baptiste* » récidivent quelques temps après. À partir de 1728 le gouverneur Dumas encourage l'arrivée tous les ans d'une centaine d'esclaves, depuis Pondichéry ou Chandernagor. En 1738 plus de 200 hommes et femmes indiens sont débarqués comme esclaves aux Mascareignes. Toutefois, les bateaux chargés de produits pour la métropole, ne peuvent alimenter un trafic d'envergure. Si la traite est interdite un temps par Mahé de La Bourdonnais, elle redémarre à la demande des colons.

Sur les îles Bourbon et France

Sur les îles Bourbon et France, la Compagnie encourage la production de la canne à sucre, de café, de cacao, d'épices, de bois précieux, d'artisanat. Seigneur des îles par la grâce du roi, elle y développe un système social esclavagiste[22]. Consentant des prêts à long terme aux planteurs pour se procurer des esclaves, elle leur achète en retour leurs produits. Ses bateaux en route vers les Indes et la Chine font escale sur ces îles pour réparation, ravitaillement et attente de la mousson d'été[23] qui les conduit en Inde ! Ils y trouvent le sucre, le café originaire de Moka au Yémen, rapporté par des Malouins en 1710[24]. Le succès de cette nouvelle culture est total aussi est-elle introduite dans les Antilles et aux Caraïbes, faisant exploser le nombre des esclaves entre 1719 et 1750[25]. Sur les 15 000 habitants à Bourbon et 17 000 à l'île de France, 80% sont des esclaves importés de Madagascar et du Mozambique[26]. À la fin du XVIII^e siècle le café (or noir du XVIII^e siècle) est produit en majorité par des plantations d'esclaves. La courbe de l'esclavage croît avec celle des productions, d'autant qu'il faut compenser les pertes dues aux maladies, aux fuites et aux résistances[27].

La Compagnie des Indes a aussi recours aux esclaves pour le fonctionnement de ses bateaux et même en cas de besoin elle recrute des soldats parmi les esclaves. Ce sont les « laptots », enrôlés d'office au XVIII^e siècle contre rémunération à leur propriétaire. Ils contribuent à la sécurité des navires de la Compagnie notamment même pour la traite ! Ils participent aux combats contre les Anglais menés par Mahé de La Bourdonnais dans l'océan Indien.

La Compagnie voit son influence décliner après 1750

La Compagnie voit son influence décliner après 1750, suite aux conflits avec le Royaume Uni[29] (perte de l'Inde, sauf cinq comptoirs) et à la vague libérale anti-étatique. Dès 1750, des armateurs privés comme Esnoul Deschâteless[30], qui a sa rue à Lorient, ou les frères Delaye, prennent le relais. Ils versent à la Compagnie leur dû sur chaque esclave, comme le montre la convention signée par l'armateur de la « *Minerve* »[31] en 1765. Le « *Ruby* » mène une campagne fructueuse en 1763 au Mozambique. Son journal de traite indique les sommes versées en piastres : 110 pour 5 grands « noirs pièce d'Inde », 50 pour 2 « négresses », 25 pour un « négrillon », 1799 pour 87 grandes « négresses » sur un total de 200 esclaves[32]. Le bateau « *Les Deux frères* », parti de Lorient le 18 février 1785, accoste à l'île de France en avril 1786, puis repart après un ravitaillement effectué à l'île Bourbon puis à l'île d'Oybe au Mozambique. Le 4 février 1787 il est de retour à l'île de France avec 197 esclaves, 104 sont décédés durant le trajet. Au XVIII^e siècle, 24 bateaux négriers de Bourbon sont recensés à Anjouan (Comores)[33]. C'est en 1761 que « *l'Utile* », de retour illégalement de Madagascar, fait naufrage à l'île Tromelin, abandonnant sur l'îlot sa

cargaison humaine[34]. En 1790 Joseph La Blache de l'île de France se procure 700 esclaves auprès du sultan d'Anjouan, pour son aide dans la conquête de Mayotte, dépendante alors d'un sultan malgache sakhalave[35].

Attirés par le rêve d'enrichissement, nombreux Français, dont des Bretons partent s'installer aux îles Bourbon, France, Rodrigue. Ils y épousent des femmes créoles ou des affranchies[36] et se lancent dans la plantation esclavagiste ou les affaires.

La Compagnie des Indes disparaît à la Révolution Française, mais les éléments de la domination française sont bien en place. Après 1815, malgré l'interdiction de la traite imposée par les Anglais, la population servile des Mascareignes ne cesse de croître jusqu'aux abolitions officielles de 1848. Des réseaux persistent notamment en provenance des Comores. À Mayotte, française depuis 1841, les colons pratiquent avec Anjouan ou Zanzibar une « traite cachée »[37].

Bilan : plus de 95 000 déportés par les bateaux de la Compagnie des Indes et des armateurs privés de Lorient

De l'Afrique à l'Amérique, 126 navires de Lorient [38] ont déporté entre 40 à 50 000 personnes soient plus de 35 000 hommes et femmes vendus, 2 000 donnés, 3 200 morts[39]. À cette traite directe (10% des armements) s'ajoutent les opérations menées en océan Indien.

L'esclavage est pratiqué à divers niveaux pour suppléer aux Européens peu nombreux dans les colonies : on ne compte qu'environ trois cents employés, dont une centaine en Inde, une cinquantaine aux Mascareignes[40] et entre 1 300 à 1 500 soldats et officiers. Le peuplement et la mise en exploitation des îles s'accompagnent de l'importation de 45 000 hommes et femmes réduits en esclaves.

Au total l'estimation des humains déportés par des bateaux de la Compagnie des Indes de Lorient, directement ou indirectement est de plus de 95 000[41], nombre qu'il convient de compléter par les transports clandestins, les populations captives des îles.

Beaucoup de ports bretons s'adonnent à la traite des esclaves, bien sûr Nantes avec ses 1 427 expéditions, mais aussi Saint-Malo, Vannes, Brest, Saint-Brieuc. En Bretagne, entre 1750 et 1850, on compte plus de 200 expéditions esclavagistes, en dehors de Nantes[42]. Si la traite est risquée et d'un profit variable, elle dynamise partout l'économie des villes-ports[43]. La Compagnie organise l'artisanat et le commerce de textiles indiens, les madras, destinés à habiller la main d'œuvre servile[44]. Ces tissus « de traite » facilitent les achats d'esclaves aux rois africains. À Pondichéry, la demande est telle que leur fabrication modifie l'organisation sociale séculaire. À Terre Neuve la Compagnie se procure aussi de la morue (des bas morceaux) pour nourrir les esclaves (origine des accras). En Amérique latine, elle se fournit en piastres espagnoles et en fusils de traite pour régler ses achats auprès des fournisseurs d'esclaves. Ce trafic humain est un moteur imbriquant les multiples activités de la Compagnie des Indes et des armateurs lorientais.

Des hommes et femmes esclaves à Lorient ?

Force est de constater que l'esclavage ne laisse pas beaucoup de traces dans le paysage de Lorient, où son rôle est aujourd'hui quasi oublié[45]. Officiellement au XVIII^e siècle il est

interdit de posséder des « esclaves ». Ils sont interdits sur le territoire français, pourtant leur présence est attestée[46]. Africains ou Indiens sont déclarés « personnes de compagnie », « valets sans gage » ou « laquais » de familles aisées. Les officiers conservent leurs esclaves-domestiques. Au musée de la Compagnie des Indes à Port Louis un tableau représente l'aventurier Antoine de Vire du Liron de Montivert paradant avec ses trophées dont un jeune esclave africain[47], habillé à l'indienne. Plusieurs mariages « mixtes » et une centaine de baptêmes « d'étrangers noirs » sont enregistrés dans les registres paroissiaux du XVIII^e siècle à Lorient. Il faudrait ajouter ceux qui sont baptisés avant de débarquer pour ne pas être considérés comme esclaves, nombre difficile à évaluer[48] car il y a de nombreux « clandestins ». Ces immigrants-contraints importés à Lorient sont souvent des adolescents, autour de 20 ans parmi lesquels quelques femmes et enfants. Le premier enfant noir naît à Lorient en 1733 : Élisabeth, fille de Marie Françoise (19 ans) enregistrées comme « propriétés » d'Ignace Bart (1700-1766), capitaine des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Les origines géographiques des « étrangers noirs » reflète l'ampleur de l'empire colonial de la Compagnie : ils proviennent du Sénégal, de la Guinée, du Mozambique, de Madagascar sans oublier des Indes dont Pondichéry. À Groix un chirurgien a aussi son jeune domestique noir. Le tableau du peintre Pierre Cadre[49], « Madame de Sévigné à Lorient », créé en 1931 dans la nouvelle Chambre de commerce, montre la présence d'Africains sur les quais de Lorient au XVIII^e siècle : vision imaginaire ou mémoire persistante ?

Ailleurs en France, dans l'arrière-pays de La Rochelle, sont signalés des travailleurs noirs dans les champs[50], alors pourquoi pas en Bretagne ? À Paris, à Bordeaux on en compte plusieurs milliers. La consommation de plus en plus large du café, du sucre de canne, des épices, du poivre... se double de l'essor des plantations et du trafic esclavagistes de la Compagnie. Le café et le chocolat d'abord réservés à la Cour à Versailles, dans les cafés parisiens se diffusent dans toutes les couches de la société. À Groix, la Grek, cafetière en langue arabe omanais (origine du café), chauffe sur la cuisinière avec le café introduit en contrebande.

Commerce non infamant ou « crime de lèse humanité » ?

Si ce commerce des « Noirs » ne paraît pas infamant pour la majorité de la population, ceux-ci, sont considérés comme objets marchands selon le Code Noir (1685), véritables « êtres dévalués »[51]. Toutefois la conscience de l'iniquité de l'esclavage apparaît aussi à cette époque[52]. Voltaire dénonce l'esclavage : « C'est à ce prix que vous mangez du sucre en Europe »[53] mais lui-même possède des actions dans ce commerce. Bernardin de Saint-Pierre, le créateur de *Paul et de Virginie*, est résolument engagé contre la traite des Africains, comme Condorcet ou encore l'Abbé Grégoire. Par contre les marchands lorientais refusent de remettre en cause leur source d'enrichissement. À la Révolution Française, la municipalité de Lorient et son député du Tiers-État Joseph Delaville Le Roux s'inquiètent de voir appliquer les droits de l'homme aux Noirs : « Le mot de liberté prononcé à ses hommes, les Noirs, peut anéantir nos plus belles ressources » (4/1/1790)[54]. À Saint Domingue, les Noirs (500 000 esclaves) se soulèvent au nom de l'application[55] des droits de l'homme. L'abolition de l'esclavage est décrétée par la Convention nationale le 4 février 1794, les Africains étant reconnus citoyens français. Un député parle alors de « crime de lèse humanité » pour ceux qui continueraient de les traiter en esclaves[56]. Ainsi dès cette époque l'esclavage est désigné comme « crime contre l'Humanité », en aucun cas il s'agit d'un anachronisme.

Le courant abolitionniste s'impose de plus en plus. Selon Annick Le Douget [57], la volonté de répression de la traite des Noirs par les autorités françaises s'affirme avec la promulgation des lois de 1827 et de 1831 qui font du « trafic négrier » un crime passible de la cour d'assises. Celle du Finistère reçoit compétence pour juger trois « équipages négriers » en 1830, 1832 et 1850. Au XIX^e siècle le poète et écrivain lorientais Brizeux entretient un courrier avec son ami réunionnais Lacaussade, engagé contre l'esclavage. Ce lien entre les deux écrivains a fait l'objet de rencontres universitaires entre chercheurs à la Réunion [58], à Maurice, à Bordeaux, à Nantes, mais pas encore à Lorient.

Revisiter une histoire dérobée et un patrimoine oublié ?

Les destructions dues à la dernière guerre mondiale ont enfoui bon nombre de constructions de Lorient qui faisaient le patrimoine de l'époque de la Compagnie des Indes. Pourtant des témoins existent de l'époque du système esclavagiste dans l'architecture et le tracé de la ville. Un véritable parcours-marquage de la Route des esclaves[59] orchestré par les Compagnies et les Armateurs pourrait être créé, voie de la liberté et de la dignité. À la porte de Colbert pourrait être mentionnée la politique en faveur de l'esclavage et du Code Noir. Dans le jardin du Pavillon Gabriel une œuvre d'art pourrait témoigner de la traite pour la Compagnie. Des mentions du trafic humain pourraient être indiquées sur les hôtels particuliers quai des Indes.

L'emplacement du château de Keroman qui abritait un directeur de la Compagnie pourrait être signalé. À Riantec, le château de Kerdurant a été la propriété d'armateurs enrichis par ce trafic comme à Ploemeur pour le château de Soye, édifié par Esnoul Deschâteles, armateur négociant en tissus de la Compagnie des Indes, déjà cité. À Pont Scorff le manoir de Saint-Urchaud est lié aussi à l'épopée de la Compagnie des Indes, avec le marchand Jean Grasset, comme le manoir de Kerulvé à Lorient, ou encore le château du Diable à Caudan édifié par un marchand de bois qui a fait fortune au XVIII^e siècle. Jusqu'à Quimperlé, en 1752 Simon Bernard Joly, responsable de cargaison à la Compagnie des Indes achète le domaine du Bois Joly. Il y plante des essences d'arbres d'Asie et d'Afrique. En écho au « parcours de la liberté et de la dignité », le Musée de la Compagnie des Indes pourrait donner en son sein une plus grande place à l'histoire des esclaves[60], aux conditions sociales des plantations, aux résistances et aux révoltes[61]. Des colloques entre les Université de Bretagne Sud, de la Réunion, de Maurice, d'Afrique pourraient ouvrir notre histoire à celle des peuples qui y ont contribué[62].

Ces initiatives permettraient de prendre en compte le patrimoine social de l'esclavage[63]. On pourrait montrer des objets, produits par des esclaves et inscrits dans la peinture, la musique, la littérature[64]. On pourrait faire entendre leur parole[65], en rendant compte des résistances comme les vols de bateaux pour fuir ou le marronnage dans les îles[66]. Il est temps de réduire les représentations erronées et de décoloniser une vision d'un passé éternel et eurocentré. Non, l'histoire de la Compagnie des Indes ne fut pas une aventure humaine glorieuse pour tout le monde ! Elle a été aussi celle douloureuse des peuples de l'Afrique, comme l'écrit l'historien Achille Mbembe « il n'y a guère d'histoire du monde qui ne soit en même temps une histoire d'Africains ou de leurs descendants »[67].

Devoir de vérité et reconnaissance

L'état d'absence sur les apports des Africains dans l'essor du port de Lorient est préjudiciable à l'équilibre sociopolitique de notre pays et aux relations normalisées avec les

pays d'Afrique. La reconnaissance de la part des Africains dans la construction de ce qu'est Lorient aujourd'hui peut rendre aux descendants de ces peuples leur dignité pour qu'ils trouvent toute leur place dans le présent. Il est urgent de rompre avec une histoire dérobée ou obliérée[68], avec un roman officiel de l'histoire de France qui gomme les apports des ressortissants des colonies et leur place en tant que composants de la nation française. L'écrivain Alain Mabanckou le rappelle : « Parler de la couleur c'est inéluctablement évoquer les pages sombres de l'Histoire de France dans laquelle les Noirs attendent encore qu'on leur consacre des épisodes à la hauteur de leur apport quant à la construction de la nation française ... Le fait d'être en permanence dans un silence de l'histoire provoque aujourd'hui un retour du refoulé »[69]. Il se trouve qu'aujourd'hui ce déni mémoriel peut se doubler d'une exclusion sociale. Le vivre ensemble ne passe-t-il pas par la reconnaissance mutuelle ?

Cette connexion des passés de la France et de l'Afrique permettrait de construire un pays plus conforme aux principes des droits de l'homme, de mieux appréhender la place de la France dans le monde, de comprendre la fabrique des Outre-mers et des relations avec l'Afrique. La reconnaissance de ce passé colonial esclavagiste pourrait contribuer à changer les rapports entre les peuples tout en incitant à ne tolérer aucune des formes de racisme et d'esclavage dans le monde d'aujourd'hui.

Jacques Chérel

Professeur d'Histoire et de Géographie au Lycée Dupuy de Lôme, UBS, retraité.

25 avril 2018, remis à jour 3 novembre 2025.

Annexes :

- Paul RICOEUR : « Le devoir de mémoire est indispensable à l'oubli », La mémoire, l'histoire, l'oubli, Le Seuil, 2000.

- Fernand BRAUDEL : « le grand commerce colonial a été le « coureur de pointe qui tire la croissance ».

- Sudel FUMA ; p 49-50; 2013 : Archipels créoles de l'océan Indien. « Le marquage symbolique de la Route des esclaves et engagés dans les pays de l'océan Indien répond à une nécessité impérieuse de réparations morales qui s'exprime inconsciemment dans l'expression culturelle des populations de l'océan Indien. Pendant des décennies après l'abolition des esclavages par les Européens, le refus de reconnaître l'histoire de l'esclavage comme un élément fondateur de la colonisation a tourmenté l'inconscient des descendants d'esclaves. Ces derniers ont ressenti le déni d'histoire et de mémoire comme une douloureuse atteinte à la dignité de leurs ancêtres, une humiliation supplémentaire qui se rajoute à un passé douloureux et difficile à supporter. La sacralisation de ce passé par des symboles artistiques est une réponse au drame de la rupture mémorielle après les abolitions de l'esclavage. Par l'art et l'imaginaire des artistes, le socle symbolique des populations contemporaines des îles et pays du Sud-Ouest de l'océan occidental, à savoir la mémoire des ancêtres, retrouve sa place dans le temps présent. La Route de l'esclave et de l'engagé dans les îles et pays du Sud-Ouest de l'océan Indien ; une thérapie de la mémoire pour servir une identité créole indocéanique... ».

-
- [1] « L'histoire de Lorient est liée étroitement au destin des Compagnies des Indes qui y ont eu leur siège. Elles ont participé au développement rapide de la ville de Lorient, simple chantier naval créé en 1666, puis ville nouvelle du XVIIIe siècle. Ces multinationales du commerce mêlent pouvoir et argent, acteurs publics et privés, le national et l'international. Ce qui n'est pas sans rappeler certaines caractéristiques de notre mondialisation contemporaine.» Philippe HAUDRÈRE, Gérard LE BOUEDEC, Les Compagnies des Indes, Ouest-France, 2005. Florence GOURLAY, géographe à l'UBS, la ville a été « modelée par la mondialisation », colloque la Compagnie des Indes et la mondialisation organisé par le musée de la Compagnie des Indes, novembre 2015, Lorient.
- [2] Cyrille P.COUTANSAIS, Une histoire des empires maritimes, CNRS-éditions, 2016, p.133...
- [3] Frédéric REGENT, La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions, (1620-1848), Paris Grasset 2007.
- [4] Les gains étaient en moyenne d'1 million de livres tournois par an au XVIIIe siècle, selon Philippe Haudrère.
- [5] Philippe HAUDRÈRE, Les Compagnies des Indes orientales : Trois siècles de rencontre entre Orientaux et Occidentaux (1600-1858), Éditions Desjonquères, 2006 p. 204-205.
- [6] Yann LUKAS, Patrick Huchet, Maryvonne MOY, Histoire du Pays de Ploemeur, éditions Palatines, 2007, p. 45.
- [7] René ESTIENNE (sous la direction de), Les Compagnies des Indes, Gallimard, 2013, p. 196.
- [8] Ivan VAN DER BIESEN Interpénétrations culturelles et transition d'un système économique... Cahiers des Anneaux de la Mémoire n°9, Nantes 2006, p.123.
- [9] Déclaration du Roy pour l'établissement de la Compagnie des Indes orientales au Port Louis et au Faouédic, juin 1666.
- [10] Frédéric REGENT, La France et ses esclaves, Grasset, 2007.
- [11] D'après « Le Recueil ou collection des titres, édits, déclarations, arrêts, règlements, & autres pièces concernant la Compagnie des Indes orientales établie au mois d'août 1664, précédé d'un avertissement historique sur l'isle de Madagascar, depuis 1506, époque de sa découverte, jusqu'au tems que le roi la réunit à son domaine » publié en 1755 et 1756 à Paris chez Antoine Boudet, cité par René ESTIENNE.
- [12] Cf Archives Nationales Archives nationales - Sous-série Marine 4JJ, Le journal de bord de la frégate La Favorite détaille sa campagne négrière partie de Lorient en 1743.
- [13] Jean-Yves LE LAN, article, Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient.
- [14] Abdoulaye LY, La Compagnie du Sénégal, Paris, Karthala, 1993. Ibrahima SECK Les Français et la traite des esclaves en Sénégambie.
- [15] Cf la maquette du Musée de la Compagnie des Indes de Port Louis.
- [16] Voir note 11.
- [17] Robert BOUSQUET, Les esclaves et leur maître à Bourbon au temps de la Compagnie des Indes 1665-1767 (internet, historien de la Réunion) Recueil publié chez lulu.com . Le Journal de bord de la frégate « l'*Hirondelle* ».
- [18] Nosy Marosy en malgache, ancien nom Marosy, Marotte ou Marose en français, est une île de l'océan Indien située le long de la côte nord-est de Madagascar, dans la baie d'Antongil.
- [19] Albert. JAUZE, Les campagnes du Ruby en 1763 et 1764, revue Les Outre-Mers, T.100,

- n°374-375 , p. 120 : citation de Albert LOUGNON, Premières relations des îles avec la côte orientale d'Afrique, publié dans recueil trimestriel de documents et travaux pour servir l'histoire des Mascareignes françaises, Académie de la Réunion, 1940, archives d'outre-mer.
- [20] Sudel FUMA, L'esclavagisme à La Réunion, L'Harmattan, Paris, 1992, 191 p.
- [21] De la servitude à la liberté : Bourbon des origines à 1848, CCEE Région La Réunion.
- [22] Prosper EVE, La société bourbonnaise, de la société paysanne traditionnelle à régime seigneurial à la société de plantation, CRESOI, 2015.
- [23] Henri Daniel LISZKOWSKI, Mayotte et les Comores, Baobab Mayotte, 2000, p.134.
- [24] André LESPAGNOL, Messieurs de Saint Malo, Presses Universitaires de Rennes, 2011.
- [25] Jacques CHEREL (dir), Joëlle ANDRIEU, François EGLIN, Repères pour Mayotte : La population esclave de Bourbon, p.42 ; Sudel FUMA, cité.
- [26] Philippe HAUDRÈRE dans René ESTIENNE, les Compagnies des Indes....
- [27] Robert BOUSQUET, La destruction des noirs marrons de Bourbon (La Réunion), sous la régie de la Compagnie des Indes. 1734-1767.
- [28] Cahiers des Anneaux de la Mémoire, n°9 De l'Afrique à l'Extrême-Orient, Nantes ,2006. Les Africains en Inde portent le nom de Sidis. Rumanabur Bilal, descendante d'esclave africain, d'Ahmedabad se rendit en 2002 avec émotion sur la terre de ses ancêtres au Sénégal. En février 2017 un artiste malgache Joël Andriannomearisoa présente une œuvre à la foire d'art contemporain de Dehli faisant référence au passé d'esclaves et aux relations de l'Inde avec Madagascar, When the day belongs to the night.
- [29] Affaiblie par la défaite de la France après la guerre de Sept Ans (1756-1763), opposant la France et l'Angleterre, et par la perte de ses comptoirs en Inde, la Compagnie "perpétuelle"ériclité.
- [30] L'armateur Esnoul Deschâteles, dont la famille est originaire de Saint-Malo, est né à Lorient, le 8 août 1749. Il fait construire le manoir de Soye à Ploemeur. C'est un ancêtre de l'ingénieur Dupuy-de-Lôme.
- [31] Archives départementales du Morbihan, 9B99.Dossier pédagogique consultable sur le net.
- [32] Albert. JAUZE, les campagnes du Ruby....p. 172.
- [33] Henri Daniel LISZKOWSKI, Mayotte et les Comores, Baobab Mayotte, 2000, p.134
- [34] Exposition Tromelin à Lorient par le Musée de la Compagnie des Indes, 2016.
- [35] L'Indicateur colonial, 5 avril 1845, cité dans Jacques CHEREL (dir.), Repères pour Mayotte...
- [36] Prosper EVE, Auguste Lacaussade, un franc-créole en France, destin d'un fils d'esclave, Océan Editions, 2006, p.50.
- [37] Jacques CHEREL, La traite cachée et mémoire à Mayotte, Cahiers des Anneaux de la Mémoire n° 9, De l'Afrique à l'Extrême-Orient, Nantes 2006, p.303.
- [38] METTAS (Jean) : Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIII^e siècle, édité par Serge Daget. — Paris, Société française d'histoire d'outre-mer. — 24,5 cm. Tome I : Nantes, 1978, XXI-795 p.
- [39] Jacques CHEREL, Lorient, Nantes et la traite des noirs, catalogue d'exposition, 1985, Lorient, non publié. Réalisation des élèves du Lycée Dupuy de Lôme de Lorient (Projet d'action éducative), avec le concours du CRISLA, du Musée de la Compagnie des Indes, du Musée de Nantes, de l'Institut Culturel de Bretagne, de l'association Regards Croisés, de la Caisse d'Epargne. Il s'agit du premier recensement, effectué à partir de l'inventaire établi par Jean Mettas.
- [40] Philippe HAUDRERE, Gérard LE BOUEDEC, Les Compagnies des Indes, 1999, Ouest

France, p.57.

[41] Ce nombre est avancé par plusieurs autres historiens ou chercheurs : René ESTIENNE, Les archives des compagnies commerciales et la traite : l'exemple de la Compagnie des Indes, Lorient, Service historique de la Défense, 2009 p. 6 ; Philippe HAUDRERE dans René Estienne, les Compagnies des Indes, mais aussi Jean Yves LE LAN, Philippe HAUDRERE...

[42] 1 744 expéditions négrières.

[43] Michel FIGEAC, Bordeaux et la traite négrière au XVIII^e siècle, colloque et journées d'études Auguste Lacaussade à la maison des sciences de l'homme, Université Michel Montaigne, Bordeaux 2007, Océan Editions.

[44] Brigitte NICOLAS, De la côte de Coromandel aux côtes du Sénégal, les tribulations des indiennes de traite, pp. 97 à 111, Cahiers n° 9/10.

[45] Colloque sur la Compagnie des Indes et l'Afrique à Lorient et Exposition, Comptoirs d'Afrique au Musée de la Compagnie de Port Louis en 2006.

[46] Erik NOËL, Être noir en France au XVIII^e siècle, 2006, éditions Taillandier. Exposition temporaire au Musée du Nouveau Monde de La Rochelle (Charente-Maritime), 21 avril-12 juillet 2010.

[47] Ce tableau présenté au Musée de la Compagnie des Indes de Port Louis a été réalisé en 1750, entre le retour d'Afrique de Antoine de Vire du Liron de Montivert en 1749 et son départ en Inde en 1752. Il s'agit de l'un de ses esclaves-serviteurs africains rentrés avec lui (dont Amadi, celui du tableau ?), un singe (monsieur coco) et un perroquet (d'après Brigitte NICOLAS, conférence du 14 octobre 2014).

[48] Cahiers du Fouédic n°6, 1993. Alban Peres, recensement des actes paroissiaux et d'état civil. Jacqueline GUYADER « Etrangers enregistrés dans les registres paroissiaux et état civil de Lorient au temps de l'esclavage », Archives municipales de Lorient 2006.

[49] La peinture du port par Pierre Cadre (1884-1972) relate un fait historique. Le 11 août 1689, la marquise de Sévigné débarquait à Lorient, en provenance de Port-Louis. Elle écrit à sa fille, Mme de Grignan : « Nous allâmes le lendemain (...) dans un lieu qu'on appelle l'Orient, à une lieue dans la mer ; c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent d'Orient ». En 1931, il propose ce tableau comme maquette à une fresque murale de 40 m², prévue dans le hall d'honneur de la toute nouvelle chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan à Lorient. Bien entendu c'est une interprétation d'artiste.

[50] Pierre H. BOULLE, SUE PEABODY, Le droit des noirs en France au temps de l'esclavage. Autrement, 12- 2014. En France, à partir de 1716 une exception au principe du sol libre fut octroyée aux planteurs qui souhaitaient amener en métropole leurs esclaves domestiques. Tout un appareil juridique dut être créé pour accommoder cette exception. Les Parlements de l'ouest se firent très accommodants.

[51] La controverse de Valladolid : fallait-il baptiser les autochtones, étaient-ils des êtres humains ?

[52] Olivier GRENOUILLEAU, La Révolution abolitionniste, Gallimard, 2017.

[53] VOLTAIRE, le Nègre de Surinam, Candide, chapitre 19.

[54] Gérard LÉBOUEDEC in Jacques CHEREL (dir), Révolution en Bretagne, PUR, 1993 p. 151.

[55] Dans la nuit du 22 au 23 août 1791 éclate une violente insurrection à Saint-Domingue, colonie française. Esclaves noirs et affranchis revendiquent la liberté et l'égalité des droits avec les citoyens blancs.

[56] Le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises du 4 février 1794 (16 pluviôse an II) est une décision émise par la Convention nationale et votée à Paris le 16

pluviôse an II, 4 février 1794. Le décret décide l'abolition de l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies. Il suit et confirme l'initiative des commissaires civils de Saint Domingue Sonthonax et Polverel et prend valeur de loi générale. Le texte a été abrogé par la loi du 20 mai 1802.

[57] Annick LE DOUGET, voir p. 69-86 dans Ronan LE COADIC, De la domination à la reconnaissance. Antilles, Afrique et Bretagne, édité aux Presses Universitaires de Rennes., coll. « Essais », 2013, 370 p ; mais aussi Histoire de la violence, du crime et de la Justice en Bretagne Spezt, Coopbreiz 2011 ; Juges, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850. L'émergence de la conscience abolitionniste. Fouesnant, auteur, 2000.

[58] Communications de Joseph RIO, sur les relations épistolaires entre les écrivains Brizeux et Lacaussade : Brizeux, Lacaussade : des inventeurs d'identité, dans Auguste Lacaussade, colloque international à l'université de Maurice, 2009, Océans Edition. Jean François GERAUD, Lacaussade à Bourbon : les 3 temps de l'esclavage, dans Auguste Lacaussade, journées d'études Musée Dobrée, Océan Editions, 2009, p. 323. Des publications du Centre de Recherches et d'Etudes sur les Sociétés de l'Océan Indien rendent compte de ce travail.

[59] Voir annexe, ci-dessous.

[60] Gilles GERARD, La famille esclave à Bourbon, thèse de doctorat Université de la Réunion 2011.

[61] Philippe HAUDRERE, La révolte des esclaves à bord des bâtiments négriers français au XVIII^e s. : essai de mesure. PUR.2004. Le Répertoire des Expéditions négrières françaises au XVIII^e s. de Jean Mettas et Serge Daget, recense 3 134 voyages de traite, dont 138 - soit 4,4 % - sont perturbés par une révolte des esclaves.

[62] Cf Colloques internationaux du MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE à Nantes. Cf Colloque de l'association des Anneaux de la mémoire à Nantes : Les ports européens face à la pluralité des mémoires de la traite des Noirs et de l'esclavage.

[63] Françoise VERGES, Les patrimoines de la traite négrière et de l'esclavage, préface. Les esclaves ne sont plus des personnes «sans histoire» mais des êtres humains inscrits dans le monde par leurs créations, leurs paroles, leurs luttes et leurs chants.

[64] Cf Les visites guidées au Louvre : « L'ESCLAVE AU LOUVRE. UNE HUMANITÉ INVISIBLE ».

[65] Frédéric REGENT, Gilda GONFIER, Bruno MAILLARD, « Libres et sans fers, paroles d'esclaves français » - éditions Fayard histoire, 2015, 300 pages

[66] Prosper EVE, Auguste Lacaussade , Journées d'études Musée Dobrée Nantes 9-10 mai 2008, Océan Editions 2009, p.75.

[67] Achille MBEMBE « L'Afrique est avant tout un projet planétaire » et « il n'y a guère d'histoire de l'Afrique qui ne soit en même temps une histoire du monde tout comme il n'y a guère d'histoire du monde qui ne soit en même temps une histoire d'Africains ou de leurs descendants. Tout s'opère dans les circulations des mondes“. De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Paris, Karthala, 2000, 293 pages.

[68] Selon le sens donné par Emmanuel LEVINAS, entretien avec Françoise ARMENGAUD À propos de l'œuvre de Sosno, édition de la Différence, 1990.

[69] Alain MABANCKOU, préface p.12, in TA-NEHISI COATES, une colère noire, lettre à mon fils, Autrement, 2015.



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,

du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.

02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)
- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)